



Monsieur
Beat Jans
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de justice
et police
Palais fédéral ouest
3003 Berne



Notre réf. C-58446
Votre réf. /

Date 24 AVR. 2024

Loi fédérale interdisant le Hamas et les organisations apparentées : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du Canton du Valais vous remercie de l'avoir associé à la consultation précitée.

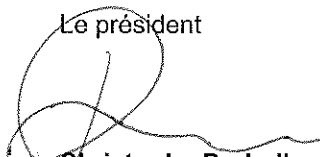
D'une manière générale et sur le plan sécuritaire, nous saluons ce projet qui renforce le domaine de la lutte contre le terrorisme.

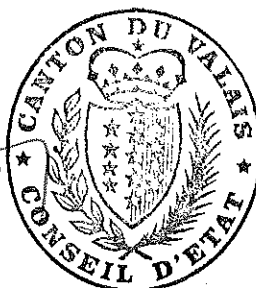
Toutefois et à l'instar de la CCDJP, nous souhaitons que le Hezbollah et ses organisations apparentées figurent également sur la liste des mouvements interdits. Une gestion efficace de ces menaces nécessitera cependant à terme des ressources supplémentaires si l'on veut réellement réduire de tels risques.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay



La chancelière


Monique Albrecht

Copie à M. Christian Varone, Commandant de la Police cantonale
kpr-rm@fedpol.admin.ch